

REPÉRER la violence



- **Violences psychologiques** : propos méprisants, dévalorisation du rôle parental, humiliation, chantage, menaces de représailles, isolement familial, amical ou social, harcèlement ...
- **Violences verbales** : cris, insultes, ordres ...
- **Violences physiques** : bousculades, gifles, coups, brûlures, strangulations...
- **Violences administratives et économiques** : confiscation des documents officiels, interdiction de travailler, pas d'accès à l'argent du couple, contrôle des dépenses ...
- **Violences sexuelles** : sexualité contrainte, sévices sexuels, viols, mutilations...

JE T'AIME

LES SIGNES ÉVOCATEURS de violence

- Omniprésence du conjoint, trop prévenant, qui peut parler à la place de la patiente, être envahissant
- Contacts téléphoniques répétés avec le conjoint durant la consultation
- Consultations répétées ou rdv manqués
- Isolement social et familial
- Minimisation ou justification des violences
- Dévalorisation / honte dans le discours
- Refus de l'examen gynécologique
- Douleurs pelviennes

EN PRATIQUE

- Montrer sa disponibilité en disposant de plaquettes et d'affiches dans la salle d'attente
- Oser poser la question des violences (90 % des femmes y sont favorables)
- Être à l'écoute et bienveillant
- Éviter le jugement et les phrases du type « ça va s'arranger », « vous devez le quitter », etc.
- Rappeler que toute violence est interdite par la loi et non justifiée
- Proposer un certificat médical détaillé (ordre des sages femmes/ médecins). **Conserver un double** dans le dossier de la patiente. Si elle ne souhaite pas de certificat, consigner les informations dans son dossier médical
- Conseiller une information juridique et la mise en place d'un suivi social. Proposer à la patiente d'appeler avec elle
- Dire à la patiente de contacter la police ou la gendarmerie :
 - pour porter plainte, même en situation administrative irrégulière
 - pour prévenir d'une nouvelle domiciliation si départ avec les enfants

CHIFFRES-CLÉS

Lettre de l'Observatoire National des violences faites aux femmes - Novembre 2015

En France
1
femme décède
tous les
3 jours
victime
de son conjoint



En moyenne chaque année
chez les femmes âgées de 18 à 75 ans :

- ▶ **223 000** victimes de violences conjugales graves
- ▶ **84 000** victimes de viol ou de tentative de viol (90% d'entre elles connaissent leur agresseur)
- ▶ Les violences au sein du couple augmentent les risques de fausse couche, de naissance prématurée, d'hypotrophie, de métrorragies... pendant la grossesse
- ▶ **53 000** femmes excisées vivent en France

EVALUER L'URGENCE et orienter



CE QUE DIT LA LOI

Article 226-14 du code pénal, autorisant la levée du secret professionnel

Un signalement par écrit doit être fait auprès du procureur de la République

Avec ou sans accord de la personne victime :

- si personnes vulnérables en raison de l'âge, de l'incapacité physique ou psychique : femmes enceintes, mineur.e.s, handicap, etc...
- si péril imminent : obligation de signaler.

Dans toutes les autres situations : un signalement ne pourra être fait qu'avec accord de la patiente

Lire le signalement à la patiente chaque fois que c'est possible

Urgences médicales

Urgences hospitalières, Unité Médico – Psychologique (UMP) et/ou Unité d'Accueil Médico-Judiciaire (UAMJ)

Si des violences sexuelles viennent d'avoir lieu :

- Contacter le procureur de la République
- Orienter vers les urgences gynécologiques sans toilette préalable
- Conserver les vêtements portés lors de l'agression

Urgences judiciaires

Signalement d'une personne en danger, péril imminent

- Contacter le 17 (Police-gendarmerie)
- Contacter le procureur de la République
 - Lorient : 02 97 84 12 50
 - Vannes : 02 97 43 77 00

Urgences sociales

Hébergement

- Chez un tiers de confiance
- Appel au 115 (24h/24)
- Appel SIAO 56 : www.siao56.fr
- Assistant.e social.e de secteur et/ou professionnel.le.s de PMI

ACCOMPAGNEMENT des patientes et CONSEILS TECHNIQUES pour les professionnel.le.s

Accompagnement médico-social

- **PMI** : Protection Maternelle et Infantile, dans le Centre Médico-Social du secteur : www.morbihan.fr - onglet « Localiser une structure »
- **CPEF** : Centre de Planification et d'Éducation Familiale / vg.gouv.fr
- **UAMJ** : Unité d'Accueil Médico-Judiciaire de Lorient

Accompagnement juridique

- **France Victimes 56** : Service d'aide aux victimes d'infractions pénales : 02 97 47 66 68 / www.france-victimes.fr
- **CIDFF** : Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles : 02 97 63 52 36 / www.cidff-morbihan.fr
- **Moments pour elles** : Lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement sur Vannes 06 58 75 23 06 / www.momentspourelles.fr

Accompagnement social

- **Assistante sociale de Centre médico-social** par secteur : www.morbihan.fr (onglet « Localiser une structure »)
- **CCAS de la commune**
- **Service social des centres hospitaliers**
- **Moments pour elles** : Lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement sur Vannes 09 83 08 86 85 / www.momentspourelles.fr

Accompagnement psychologique adulte

- **France Victimes 56** : 02 97 47 66 68 / www.france-victimes.fr
- **CMP** : Centre Médico-Psychologique pour adulte
- **Moments pour elles** : Lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement sur Vannes 09 83 08 86 85 / www.momentspourelles.fr
- **Psychologues en libéral et en établissements de santé**

Accompagnement psychologique des enfants

- **Maison des ados** : Lorient : 02 97 64 71 33 / Vannes : 02 97 01 33 21
- **France Victimes 56** : 02 97 47 66 68 / www.france-victimes.fr
- **CPEA** : Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents
- **Psychologues en libéral**

Pour plus d'informations

- **Site internet** : stop-violences-femmes.gov.fr
- **Téléphone Violences femmes info** : 3919

Mise à jour de la plaquette sur le site du Réseau

COMPRENDRE LE CYCLE de la violence conjugale

Tension

Silence, bouderie, gestes brusques, regards noirs, intimidations, mauvaise humeur, irritabilité
«Il va se passer quelque chose»
«Je marche sur des oeufs»
«Je me sens mal à l'aise»
«J'ai peur»

Crise

Violence verbale, sexuelle, physique, psychologique
«J'ai honte»
«Je ressens de l'humiliation»
«Je suis en colère»
«Je suis triste»



«Lune de miel»

Fait des promesses, souhaite oublier l'incident, est aux petits soins, fait tout pour se faire pardonner
«Je lui donne une chance»
«Je dois l'aider à changer»
«Ses promesses me touchent»

Justification

Rejette la faute sur l'autre, minimise ou nie ce qui s'est passé, trouve des justifications extérieures
«Je rationalise, je comprends ses excuses»
«Je me sens responsable, ma colère disparaît»
«Je me focalise sur mes émotions»
«Je doute de mes perceptions»

Il est fréquent que la victime ne soit pas prête à entreprendre des démarches, lui donner l'information lui permettra de cheminer. Il y a souvent une méconnaissance des droits et dispositifs existants. Ne pas hésiter à réitérer les propositions.

Bon à savoir

En moyenne, sept tentatives de séparation ont lieu avant un départ définitif. (source CFCV - site internet : cfcv.asso.fr)

Les enfants exposés aux violences conjugales sont **co-victimes** : traumatismes psychologiques et somatiques...

Plaquette réalisée en 2018 par le groupe
« Violences faites aux femmes et périnatalité » - Réseau Périnat56



PROFESSIONNEL.LE.S de PÉRINATALITÉ

Repérer et accompagner
les victimes de violences

Grossesse, naissance, séparation
sont les situations les plus à risques
et les moments-clés pour poser les bonnes questions